

Domaine 'Forestier' Public, Conservation et Decentralization en Afrique Francophone

Phil René Oyono (Center for International
Forestry Research, CIFOR)

[avec J.C. Ribot, A. White et C. Diaw]



Domaine Forestier Public: Idéologie, Politiques et Pratiques

- Idéologie de la mission civilisatrice (mise en valeur mentale, sociale, politique et mise en valeur économique)
- Idéologie de l'exclusion spatiale et de l'expropriation des terres/forêts coutumières
- Arsenal légal impressionnant dans les années 1920-1930
- ✓ Référent absolu: Le Code Civil français de novembre 1830 (entre autres, redéfinition de la propriété)
- ✓ Les Décrets coloniaux français du 21 juillet 1926 et du 26 juillet 1932 (définition de l'immatriculation de la terre en colonie)
- ✓ Le Décret colonial français du 4 juillet 1935 portant création du domaine forestier public dans chaque colonie (réserves forestières, forêts classées, aires protégées, concessions)
- ✓ Le Décret colonial belge du 20 mai 1949 portant régime forestier en Afrique Equatoriale

Conclusions pratiques : (i) aliénation des 'droits forestiers' coutumiers (ii) Etat = maître de la forêt ; (iii) la forêt ≠ espaces agricoles; (iv) forêt = 'forêts réservées et forêts classées' et 'aires protégées'; (v) institutionalization du régime de l'immatriculation (titres).

Conservation: Idéologies, Théories/Politiques et Pratiques

- Phénomène connu en Afrique pré-coloniale (cf. Fairhead & Leach 1994)
- Littérature: origine aristocratique (Angleterre du 19ème siècle) ---- prise de distance vis-à-vis des effets écologiques du capitalisme triomphant sur les paysages.
- 1er Parc National: Yellowstone (USA---début du 20ème siècle).
- Idéal humain ---- porté par des théories parfois extrêmes (pro-conservation vs anti-conservation; environnementalismes; activistes écologistes; agnosticisme écologiques, etc.)
- Politiques nationales: Domanialité publique = fondement légal des espaces de conservation et de la géographie de la conservation
- Niveaux régional et global: conventions portant sur la conservation

Conclusions pratiques: (i) démarche étatique; (ii) superposition sur la domaine forestier public; (iii) reproduction et aggravation de la logique de l'exclusion et du déni des droits des communautés sur les espaces; (iv) multiplication des aires protégées par l'Etat colonial et post-indépendance (A.F.=436 aires en 10 catégories; Af. Centrale: 202 400 000 000 ha de forêt humide dont 19 000 000 000 ha d'aires protégées; paysages de conservation = 11); (v) implication des ONGs dans les objectifs et idéaux de conservation; (vi) conflits de discours sur la propriété de la forêt et rejet diffus/méfiance vis-à-vis des ONGs de conservation.

Décentralisation de la Gestion des RN: Théorie et pratiques

- En théorie: transfert des responsabilités et des pouvoirs de gestion des RN et des bénéfices associées à des acteurs du niveau national ... théorie de la décentralisation démocratique: 'autorités locales démocratiquement élues et rendant compte vers le bas' (cf. Manor; Ribot, etc.)
- Avantages comparatifs: participation populaire; redevabilité/comptabilité; efficacité; responsabilisation environnementale; équité; reconnaissance des droits citoyens; flexibilité; transparence; subsidiarité; proximité des services; cohésion nationale, etc.

Conclusions pratiques: (i) processus engagés dans presque tous les pays considérés; (ii) gestion locale; (iii) gestion des forêts communautaires; (iv) gestion des zones de chasse communautaire; (v) accès à des bénéfices issus de l'exploitation des ressources et ou à des portions de taxes.

MAIS LA DECENTRALISATION EST VUE COMME UN CADRE ANNONCIATEUR DES REFORMES DE TENURE FORESTIERE DESTINEES A RECONNAITRE ET ALLOUER DES DROITS 'SUBSTANTIFS' DE PROPRIETE SUR LES ESPACES, Y COMPRIS CEUX MIS AUJOURD'HUI EN CONSERVATION (VOIR L'ECOLE DES DROITS DE PROPRIETE ET LES PLAIDEURS DE DROITS COMMUNAUTAIRES SUR LES RESSOURCES (e.g. Rights and Resources Initiative, International Land Coalition, Forest People Program, etc.)

Le Choc des Antinomies

- Domanialité Publique = exclusion et déni des droits
- Conservation = corollaire politique et pratique de la domanialité, en addition aux idéaux poursuivis par les corporatismes de la conservation
- Décentralisation = forme de déconstruction de la domanialité (restitution des pouvoirs sur les espaces)
- Décentralisation ≠ de la conservation : inclusion vs exclusion; reconnaissance/allocation des pouvoirs vs déni/retrait des pouvoirs ; etc.)
- Réformes de tenure forestière (allocation des forêts aux communautés, comme propriété inaliénable) - préfigurées par la décentralisation = déconstruction de la domanialité.
- Conservation et réformes de tenure???

Options Politiques

QUE FAIRE POUR ATTENUER LES ANTINOMIES?

- ✓ Maintenir la graduation spatiale de la conservation.
- ✓ Approfondir les réformes de tenure – allocation des droits de propriété sur les espaces forestiers
- ✓ Décentraliser la conservation?
- ✓ Payer des coûts de conservation lourds aux communautés locales?

QUID DES OBJECTIFS DE REDUCTION DE LA PAUVRETE DANS CE DEBAT INSOLUBLE?